

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIN 2023

Le 19 Juin 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 13 Juin 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme SEGUIN Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à M. CROMER Conseiller M<sup>al</sup>  
M. ALCOUFFE Conseiller M<sup>al</sup> qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M<sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. BASQUE, BOUDEAU, SANS, MICHELON, QUILLET et SETTIER Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Bernard GUIRAUD

**313 - OBJET** : Subvention exceptionnelle à l'Échiquier Médocain

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de soutien financier de la part de l'Échiquier Médocain, lequel n'a pas obtenu de subvention communale en 2023.

Compte tenu des très bons résultats du club, qui témoignent de la qualité de l'enseignement dispensé et de la volonté de ses membres en matière d'excellence, M. le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 500 €** à l'Échiquier Médocain. Les crédits nécessaires seraient pris sur le disponible du chapitre 65 du budget primitif 2023 de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ L'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 500 €** à l'association l'Échiquier Médocain,
- ☞ Que les crédits nécessaires seront pris sur le disponible du chapitre 65 du budget primitif 2023 de la commune,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.



Pour copie conforme  
Le Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Bernard GUIRAUD', written over a horizontal line.

**Bernard GUIRAUD**

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**

Numéro de l'accusé réception

033-213302409-20230619-313-DE

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Publié ou notifié le 20/06/2023